ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie sur les sites de la Ville de Chambray-Lès-Tours

---

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 5 janvier 2027 à 10h00

MAIRIE DE CHAMBRAY-LES-TOURS
7 RUE DE LA MAIRIE
BP 246
37172 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX
Tél : 02 47 48 45 73

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie sur les sites de la Ville de Chambray-lès-Tours
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 – Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat 5
3.2 - Reconduction 5
3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
5.2 - Visites sur site 7
6 – Transmission électronique 8
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des accords-cadres 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie sur les sites de la Ville de Chambray-Lès-Tours

Lieu(x) d'exécution :
Ville de Chambray-lès-Tours
37170 Chambray-lès-Tours

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Entretien des locaux dans les établissements scolaires, centre de loisirs, Pôle Culturel et salle Yves RENAULT, Gymnase DANGUILLAUME et la piscine Municipale
02	Entretien des locaux dans les bâtiments administratifs, culturels et sportifs
03	Entretien de la vitrerie dans les établissements scolaires, administratifs culturels et sportifs

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage
90911300-9	Services de nettoyage de vitres
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

1.6 - Etendue des prestations

Lot (s)	Désignation	Maximum en surfaces
Lot 1	Entretien des locaux dans les établissements scolaires, centre de loisirs, Pôle Culturel, salle Yves Renault et piscine municipale, Gymnase Danguillaume	16 000 mètres carrés
Lot 2	Entretien des locaux dans les bâtiments administratifs, culturels et sportifs	17 000 mètres carrés
Lot 3	Entretien de la vitrerie dans les établissements scolaires administratifs culturels et sportifs	8 500 mètres carrés

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période courant sa notification au 9 février 2028. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande/ou engagement pour les prestations conformément au CCTP ;

L'exécution du marché commencera à partir du 9 février 2027.

3.2 - Reconduction

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est d'environ 36 mois.

1ère période de reconduction : 10 février 2028 au 09 février 2029
2ème période de reconduction : 10 février 2029 au 09 février 2030

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1,2 et 3
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1,2,3
- L'annexe 1, tâches à effectuer pour les lots 1, 2 et 3
- la masse salariale,
- l'attestation de visite,
- Le cadre du mémoire technique,

Il est remis gratuitement à chaque candidat par le biais du profil acheteur : **https://webmarche.solaere.recia.fr**

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Une attestation d'acceptation sans modification du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Une attestation d'acceptation sans modification du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour le lot 1, lot 2, lot 3
Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour le lot 1, lot 2, lot 3
Le cadre du mémoire technique devra être complété avec les informations requises Ou Un mémoire technique interne reprenant les informations demandées. (Les références précises des pages et des rubriques seront obligatoirement indiquées dans le cadre du mémoire technique)
Annexe N°1 : Tâches à effectuer lot 1,
Annexe N°2 : Tâches à effectuer lot 2
Annexe N°3 : Protocole nettoyage piscine municipale
Annexe N°4 : Tableau des consommables pour le lot 1 et 2
Une attestation de visite des locaux
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite obligatoire pour les sites suivants : l'école Claude Chappe/PEV, Ecole de Musique, Gymnase Danguillaume et Gymnase de la Fontaine Blanche. Elles auront lieu le **9 décembre 2026 à 13h30 et le 16**

décembre 2026 à 13H30 Pôle Jeunesse et Sports (en mairie). Merci de prendre contact au préalable auprès de Mme DUQUESNAY au 06-33-75-69-71.

La visite n'est pas obligatoire pour les autres bâtiments.

6 - Transmission électronique

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **http://webmarche.solaere.recia.fr**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Chambray-Lès-Tours
Direction Pôle Finances et Marchés Publics
Service Marchés Publics

7 RUE DE LA MAIRIE
BP 246

37172 CHAMBRAY LES TOURS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour le lot 1 : Entretien des locaux dans les établissements scolaires, centre de Loisirs, Pôle Culturel et la salle Yves RENAULT, Gymnase Danguillaume et piscine muncipale

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	55.00 pts
2 -Prix des prestations	45.00 pts

Nota

1. **Critère valeur technique** sera apprécié au regard du mémoire technique ou du cadre mémoire technique fourni par le candidat **noté sur 55.00 pts**

1.1 Méthodologie d'organisation et pertinence des moyens noté sur 25.00 pts

- **Structure de l'encadrement et flexibilité horaire (13 pts)**
  - Schéma d'organisation précis de l'encadrement en précisant les missions, les qualifications avec transmission des CV, profil de poste des responsables des sites - 5.00 pts
  - Capacité du candidat à proposer une répartition optimale des heures par site, en tenant compte des contraintes des fiches missions et la disponibilité des locaux auprès des utilisateurs - 8.00 pts

- **Pilotage opérationnel et gestion des ressources humaines (12 pts)**
  - Compétences du chef d'équipe en management, sa disponibilité et la méthodologie de contrôle qualité sur site et l'action corrective mise en place 7.00 pts
  - Pertinence des processus de gestion des plannings, d'anticipation et de remplacement en cas d'absence ou de congés - 5.00 pts

1.2 Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exécution du marché noté sur 25.00 pts

- Pertinence et modernité du matériel technique proposé (utilisation d'autolaveuses adaptées, introduction de cobotique/robotique de nettoyage) pour optimiser la qualité du service – 10.00 pts

- Description des mesures préventives afin d'éviter la rupture d'approvisionnement et organisation de la maintenance des distributeurs - 7.00 pts

- Mesures employées pour s'assurer de la qualité des prestations : fiches de suivi, modalités de contrôle, moyens de communication avec les équipes et avec la Ville , cahier de liaison, fréquences des contrôles, etc. - 8.00 pts

1.3 Développement Durable noté sur 5.00 pts

- Utilisation de produits respectueux de la santé des usagers et des agents (limitation ou bannissement des perturbateurs endocriniens, composés organiques volatils -). 2.5 pts

- Dispositifs de dosage automatique et sécurisé pour éviter le gaspillage et la surconsommation de produits chimiques – 2.5 pts

2. Prix des prestations :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante

Note de l'offre analysée (DQE) = (Montant de l'offre moins-disante/montant de l'offre à noter) * **45.00 pts**

Pour le lot n°02 : Entretiens des locaux dans les bâtiments administratifs, culturels et sportifs

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	55.00 pts
2 - Prix des Prestations	45.00 pts

1 Critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique ou du cadre mémoire technique fourni par le candidat **noté sur 55.00 pts**

1.1 Méthodologie d'organisation et pertinence des moyens noté sur 25.00 pts

- **Structure de l'encadrement et flexibilité horaire (13 pts)**

  - Schéma d'organisation précis de l'encadrement en précisant les missions, les qualifications avec transmission des CV, profil de poste des responsables des sites - 5.00 pts

  - Capacité du candidat à proposer une répartition optimale des heures par site, en tenant compte des contraintes des fiches missions et la disponibilité des locaux auprès des utilisateurs - 8.00 pts

- **Pilotage opérationnel et gestion des ressources humaines (12 pts)**

  - Compétences du chef d'équipe en management, sa disponibilité et la méthodologie de contrôle qualité sur site - 7.00 pts

- Pertinence des processus de gestion des plannings, d'anticipation et de remplacement en cas d'absence ou de congés - 5.00 pts

1.2 Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exécution du marché noté sur 25.00 pts

- Pertinence et modernité du matériel technique proposé (utilisation d'autolaveuses adaptées, introduction de cobotique/robotique de nettoyage) pour optimiser la qualité du service – 10.00 pts
- Description des mesures préventives afin d'éviter la rupture d'approvisionnement et organisation de la maintenance des distributeurs - 7.00 pts
- Mesures employées pour s'assurer de la qualité des prestations : fiches de suivi, modalités de contrôle, moyens de communication avec les équipes et avec la Ville, cahier de liaison, fréquences des contrôles, etc. - 8.00 pts

1.3 Développement Durable noté sur 5.00 pts

- Utilisation de produits respectueux de la santé des usagers et des agents (limitation ou bannissement des perturbateurs endocriniens, composés organiques volatils - COV). - 2.5 pts
- Dispositifs de dosage automatique et sécurisé pour éviter le gaspillage et la surconsommation de produits chimiques – 2.5 pts

2 Prix des prestations :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante

Note de l'offre analysée (DQE) = (Montant de l'offre moins-disante/montant de l'offre à noter) *** 45.00 pts**

Pour le lot n°03 : Entretien de la vitrerie dans les établissements scolaires culturels et sportifs

Critères	Pondération
1 – Valeur technique	40.00 pts
2 - Prix des prestations	60.00 pts

1. **Critère valeur technique** sera apprécié au regard du mémoire technique ou du cadre du mémoire technique fourni par le candidat **noté sur 40.00 pts**

1.1 Les moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché noté sur 10.00 pts

- Schéma d'organisation précis de l'encadrement (hors site et sur site) en précisant les missions, les qualifications avec transmission des CV, profil de poste des responsables de sites - 10.00 pts

1.2 Les moyens techniques en matériel mis en œuvre pour l'exécution du marché noté sur 7.5 pts

- Les moyens humains et matériels mis en place pour assurer les prestations notamment celles situées en hauteur - 5.00 pts

- Les mesures employées pour s'assurer de la qualité des prestations : fiches de suivi, modalités de contrôle (et nombre d'heures allouées), moyens de communication avec les équipes, cahier de liaison, fréquences des contrôles, etc., - 2.50 pts

1.3 L'organisation mise en œuvre pour assurer le suivi du marché, la communication avec le maitre d'ouvrage pour assurer l'évaluation en interne des prestations noté sur 10 points

1.4 Prévention du risque de chute (Sécurité absolue) noté sur 10.00 pts

- Priorité donnée aux techniques évitant le travail en hauteur depuis l'extérieur (ex. utilisation de **perches télescopiques ergonomiques** jusqu'à 15-20 mètres de haut depuis le sol)- 5.00 pts

- En cas d'obligation de travail en hauteur (nacelles, cordistes) : obligation de fournir les certificats d'aptitude des agents (CACES pour les nacelles, certifications cordistes IRATA ou CATC) et présentation d'un plan de prévention des risques validé - 5.00 pts

1.5 Développement Durable noté sur 2.5pts

- Utilisation de produits respectueux de la santé des usagers et des agents (limitation ou bannissement des perturbateurs endocriniens, composés organiques volatils - COV). - 2.5 pts

2 Prix des prestations :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante

Note de l'offre analysée (DQE) = (Montant de l'offre moins-disante/montant de l'offre à noter) *** 60.00 pts**

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://webmarche.solaere.recia.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS
28 Rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS cedex CEDEX 1

Adresse internet(U.R.L) : http://orleans.tribunal-administratif.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS
28 Rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS cedex CEDEX 1

Adresse internet(U.R.L) : http://orleans.tribunal-administratif.fr